

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2952

5 décembre 2012

SOMMAIRE

Actavis Hold S.à r.l	Vandelay Industries S.A141666
Argon Hold S.à r.l141668	Vandelay Industries S.A141651
Artemisium S.à r.l141696	Vanderbilt Clinical Sarl141652
Asa Promotion S.à r.l141663	Vangelis Participations S.à r.l141652
Astra Sicav - SIF141655	Vangelis Participations S.à r.l141655
Automotive Processing Investments S.à	Varennes Investissement S.A141652
r.l141695	Venture 1 Global Equity (Luxembourg) SIF
Bidco Two S.à r.l141664	SICAV S.A141667
Crystal Moonstone S.à r.l	
C.V.R.N. Réalisations S.A	Vericontrol Engineering S.A141670
Guardian Goole Investments S.à r.l 141695	
Hôtel Brimer S.e.n.c	Veurne Investments S.à r.l141680
Iron Ore Lux141658	Victoria Business S.A141651
Medica Luxembourg S.à r.l141670	Vicus S.A141681
R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l 141653	Vincent S.A141690
Reit- und Fahrverein Hippofit asbl141690	Vinilux S.à r.l141650
S.I. 51A S.à r.I141666	Vip Auto S. à r.l141690
SOFAZ RE Europe S.à r.l	VIS Finance SA141690
Umicore Shokubai141650	Voltaire Asset Management141650
Universal Management Services Sàrl141650	Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l141692
Urbis S.C.A141651	Wellington Luxembourg S.A141693
Ursus Investments S.A141652	West-Immo S.A141693
Vadelices S.à.r.l	Wideas S.à r.l141693
Vakanz-Express S.A	Wimaka SCI141661
Valero Moselle Company S.à r.l141651	Winch Venture S.A141693
Vandelay Industries S.A141663	Windy S.A141694
Vandelay Industries S.A141664	
Vandelay Industries S.A141650	WMT Global Management S.à r.l141695



Umicore Shokubai, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel. R.C.S. Luxembourg B 167.912.

. Luxeino

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012146009/11.

(120192337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

La liste des signatures autorisées au 9 octobre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012146010/12.

(120192221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vinilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 94.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146018/10.

(120191918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012146019/10.

(120191501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146022/10.

(120191550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.



Urbis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 90.666.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Laurent DEGRYSE, Jacques RECKINGER et René SCHLIM, membres du Conseil de Surveillance et nomme en remplacement:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, membre du Conseil de Surveillance,

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012146011/21.

(120192013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valero Moselle Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012146013/11.

(120192238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Le Bilan pour la période du 1 ^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146023/11.

(120191561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Victoria Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 154.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146036/10.

(120192126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.



Ursus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 101.399.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

D/f/ 1 11: --- 20424440

Référence de publication: 2012146012/14.

(120191948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vanderbilt Clinical Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 157.081.

Extrait des décisions des associés de la société datées du 5 novembre 2012.

Les associés de la Société décident de nommer avec effet au 5 novembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Henid Ramdedovic, né le 20 juillet 1987, à Berane, Monténégro, avec adresse professionnelle au 2 bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg en qualité de gérant A de la Société; et
- Gregory B. Brown, né le 9 juillet 1953 à Garden City, New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 300 Atlantic Street, Suite 600 Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanderbilt Clinical S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012146014/17.

(120191835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vangelis Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.146.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/2011 déposé le 03/10/2012 n° L120170165) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146015/12.

(120191691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Varennes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARENNES INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2012146027/10.

(120192107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.



R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.387.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of USD 63,921,099, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.376 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 October 2012.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur' by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée, with a share capital of USD 20,000,-, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153387, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Joseph Wagner, on the 27 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 June 2010, number 1270 (hereinafter the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of the Liquidator;
- 3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decided to appoint as liquidator of the Company R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of USD 63,921,099, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.376 (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to his willingness in the proportion of its participation in the capital.

The Sole Shareholder resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire soussigné, demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

1) R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le capital social d'élève à USD 63.921.099, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.376 Associé Unique»),

représentée aux présentes par Monsieur Carsten Opitz, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 Octobre 2012.

Ladite procuration, paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le capital social d'élève à USD 20.000,-, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153387, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 27 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 Juin 2010 sous le numéro 1270 (ci-après, la «Société»).

L'Associé Unique passe ensuite en revue l'ordre du jour qui suit Ordre du Jour»):

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination du Liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs qui seront conférés au Liquidateur ainsi que de la rémunération du Liquidateur.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions des articles 141-151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le capital social d'élève à USD 63.921.099, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.376 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans avoir à demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature, à sa discrétion, en proportion de sa participation au capital de la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur ainsi que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: C. OPITZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14439. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012146556/111.

(120192315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Vangelis Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.146.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/2011 déposé le 03/10/2012 n° L120170165) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146017/12.

(120191759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Astra Sicav - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.710.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Astra Sicav - SIF", a "société anonyme" under Luxembourg law, established and having its registered office at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 12 th , 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2923 of December 15 th , 2007,

modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 14 $^{\rm th}$, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1530 of August 7 $^{\rm th}$, 2009,

filed in the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg under number B 133.710,

The meeting is opened at 11.15 a.m. and is presided by Mr Oscar Casas Vilà, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

The Chairman appoints as secretary Ms Carlota Chicharro, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The meeting elected as scrutineer Ms Iola Pereira Pires, private employee, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1.-To transfer the registered office from L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann to L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, and to modify the first paragraph of the Article 2 "Registered Office" of the Articles of Incorporation of the SICAV so as to read as follows:
- " Art. 2. (First paragraph). The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."
- 2.- To modify the first sentence of the first paragraph of the Article 10.5 "Fees for the Central Administrator" of the Articles of Incorporation of the SICAV so as to read as follows:
- "Art. 10.5. (first paragraph, first sentence). "The Central Administrator is entitled to a remuneration out of the gross assets of the relevant Sub-Fund payable at the end of each quarter."
- 3.-To dismiss the current independent auditor Deloitte Audit S.à r.l. (formerly named Deloitte S.A.) and to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l. as new independent auditor of the SICAV, for a period ending at the end of the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2012, being held on the second Tuesday of May 2013.
 - 4.- Miscellaneous.



- II. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on the 22 nd October 2012.
- III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- IV. It appears from the attendance list that, out of 1,881,030.225 shares in issue, 1,446,727.665 shares are present or duly represented at this meeting.
- IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting RESOLVES to transfer the registered office from L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann to L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, and to subsequently amend article 2 paragraph 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" Art. 2. (first paragraph). The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 10.5 "Fees for the Central Administrator" first paragraph 1, the first sentence of which will be read as follows:

"Art. 10.5. (first paragraph, first sentence). "The Central Administrator is entitled to a remuneration out of the gross assets of the relevant Sub-Fund payable at the end of each quarter."

Third resolution

The general meeting RESOLVES to dismiss the current independent auditor Deloitte Audit S.à r.l. (formerly named Deloitte S.A.) and to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l. as new independent auditor of the SICAV, for a period ending at the end of the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2012, being held on the second Tuesday of May 2013.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.50 a.m.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian

names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Astra Sicav - SIF», ayant son siège social à L5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2923 du 15 décembre 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1530 du 7 août 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.710.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Oscar Casas Vilà, avocat, demeurant professionnellement L5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Madame Carlota Chicharro, avocat, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Iola Pereira Pires, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.



Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Transférer le siège social de la société du L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 «Siège Social» des statuts de la SICAV, comme suit:
 - « Art. 2. (alinéa 1). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»
- 2.- Modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 10.5 "Commissions de l'Administrateur Central" des statuts des statuts de la SICAV, comme suit:
- " Art. 10.5. (alinéa 1, phrase 1). "L'Administrateur Central est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif brut du compartiment concerné payable à la fin de chaque trimestre."
- 3.- de révoquer l'actuel auditeur indépendant Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement dénommée Deloitte S.A.) et de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que nouvel auditeur indépendant de la SICAV pour une période se terminant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra le deuxième mardi du mois de mai 2013.
 - 4.- Divers.
- II. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires le 22 octobre 2012.
- III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- IV. Il résulte de ladite liste de présence, que sur les 1.881.030,225 actions en circulation, 1.446.727,665 actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.
- V. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée DECIDE de transférer le siège social de la société de L5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 «Siège Social» des statuts de la SICAV, comme suit:

« Art. 2. (alinéa 1). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 10.5 "Commissions de l'Administrateur Central" des statuts des statuts de la SICAV, comme suit:

" Art. 10.5. (alinéa 1, phrase 1). "L'Administrateur Central est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif brut du compartiment concerné payable à la fin de chaque trimestre."

Troisième résolution

L'assemblée DECIDE de révoquer l'actuel auditeur indépendant Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement dénommée Deloitte S.A.) et de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que nouvel auditeur indépendant de la SICAV pour une période se terminant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra le deuxième mardi du mois de mai 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.50 heures.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Casas Vilà, Chicharro, Pereira Pires, M. Decker.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51984. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147522/150.

(120194719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vadelices S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.918.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2012.

Krieger Jean-Claude Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012146020/12.

(120191695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.027.303,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of October.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Iron Ore Lux,a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 182,002 (one hundred eighty-two thousand and two Canadian Dollars), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 155.320, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on September 1, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 dated October 19, 2010, the articles of association of which having being last amended on January 27, 2011 pursuant to a deed of the replaced notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1480 dated July 6, 2011 (the "Company").

There appeared:

EMG IRON ORE HC LUX S.À R.L., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 251,379,652 (two hundred fifty-one million three hundred and seventy-nine thousand six hundred and fifty-two United States Dollars), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 168.314 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the 182,002 (one hundred eighty-two thousand and two) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
 - (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company



- 2. Subscription to, allocation of and payment for the new shares
- 3. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital
- 4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of CAD 14,845,301 (fourteen million eight hundred forty-five thousand three hundred and one Canadian Dollars), so as to raise it from its current amount of CAD 182,002 (one hundred eighty-two thousand and two Canadian Dollars) to CAD 15,027,303 (fifteen million twenty-seven thousand three hundred three Canadian Dollars), by the creation and issue of 14,845,301 (fourteen million eight hundred forty-five thousand three hundred and one) shares of the Company with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each (the "Capital Increase").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the Capital Increase by the Sole Shareholder, with a contribution in cash for an amount of CAD 14,845,301 (fourteen million eight hundred forty-five thousand three hundred and one Canadian Dollars ("Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented by its proxy holder, thereupon declared to fully subscribe the 14,845,301 (fourteen million eight hundred forty-five thousand three hundred and one shares and to fully paid them up in cash, so that the amount of CAD 14,845,301 (fourteen million eight hundred forty-five thousand three hundred and one Canadian Dollars) is at the disposal of the company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payment having been made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at CAD 15,027,303 (fifteen million twenty-seven thousand three hundred three Canadian Dollars) divided into 15,027,303 (fifteen million twenty-seven thousand three hundred three) shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 5,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Iron Ore Lux, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 182.002 CAD (cent quatre vingt deux mille et deux dollars canadiens), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 155.320, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 er Septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2223 du 19 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 janvier 2011 suivant acte reçu par le notaire remplacé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1480 du 6 juillet 2011 (la «Société»).

A comparu:



EMG IRON ORE HC LUX S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 251.379.652 (deux cent cinquante et un millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 168.314 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- (i) les 182.002 (cent quatre vingt deux mille et deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé, et
 - (ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société
- 2. Souscription, allocation et paiement des nouvelles parts sociales
- 3. Modification des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital
- 4. Divers

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 14.845.301 CAD (quatorze millions huit cent quarante-cinq mille trois cent un dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de 182.002 CAD (cent quatre-vingt-deux mille et deux dollars canadiens) à 15.027.303 CAD (quinze millions vingt-sept mille trois cent trois dollars canadiens), par la création et l'émission de 14.845.301 (quatorze millions huit cent quarante-cinq mille trois cent une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 CAD (un dollar canadien) chacune (l' «Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'Augmentation de Capital par l'Associé Unique, par apport en espèces de 14.845.301 CAD (quatorze millions huit cent quarante-cinq mille trois cent un dollars canadiens) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire toutes les 14.845.301 (quatorze millions huit cent quarante-cinq mille trois cent une) parts sociales et les libérer par versement en espèces de sorte que la somme de 14.845.301 CAD (quatorze millions huit cent quarante-cinq mille trois cent un dollars canadiens) se trouve à la disposition de la société, preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé et libéré, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 15.027.303 CAD (quinze millions vingt-sept mille trois cent trois dollars canadiens), divisé en 15.027.303 (quinze millions vingt-sept mille trois cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD (un dollar canadien) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 5.000,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52407. Reçu soixante-quinze euros (75, EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147775/150.

(120194629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vakanz-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.477.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146021/9.

(120191673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Wimaka SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 4.927.

STATUTS

L'an deux mil douze, le 7 novembre.

Entre:

- 1. Madame Maria de Conceiçao MANIQUE RAMALHO, née le 12 mars 1960 à Salvaterra de Magos (Portugal), demeurant à L-6940 Niederanven, 184 route de Trêves et son époux,
- 2. Monsieur Wilfried Godehard, dit Willy MENDEL né le 4 septembre 1962 Rülzheim (Allemagne), demeurant à L-6940 Niederanven, 184 route de Trêves

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- Art. 1 er. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "WIMAKA SCI".
- Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Le siège de la société est établi à Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000 €) divisé en CENT PARTS SOCIALES de DIX (10 €) de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Willy Mendel,	50 parts
2 Madame Maria de Conceiçao Manique Ramalho	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de MILLE EUROS (1.000 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.



- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.
 - Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.
- **Art. 8.** Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.
- **Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

- **Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.
- **Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises pas l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la Société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature.

S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.
- **Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.
 - **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.
- **Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.



Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Willy MENDEL, préqualifié.

- B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.
- C) L'adresse de la société est fixée au L-6940 Niederanven, 184 route de Trêves.

DONT ACTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147433/99.

(120193295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANDELAY INDUSTRIES S.A. tenue en date 30 octobre 2012 à L-1420 Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société IAS Consulting Limited démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.

15-17 avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

Adam WAIS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012146024/19.

(120191938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Asa Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 169.245.

L'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2012 Et à l'unanimité des voix, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Mme Yvonne DECHERING de son poste de gérante technique.

L'assemblée nomme en remplacement M. Frank PIAIA au poste de gérant technique pour l'activité de PROMOTEUR IMMOBILIER.

Deuxième résolution

L'assemblée constate dès lors que la gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Frank PIAIA, né à Ettelbrück, le 27 avril 1964, demeurant à L-7420 Cruchten, 8, rue Schléf, en qualité de gérant technique.
- Monsieur ANTUNES DE OLIVEIRA Eduardo, né à Figueira da Foz (Portugal) le 17 mars 1969, demeurant à L-6673 Mertert, 25, cité Pierre Frieden, en qualité de gérant administratif;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bascharage, le 7 novembre 2012.

Pour la société

Signatures

Le gérant technique / Le gérant administratif

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 7 novembre 2012 Associés

Associé	Nombre de parts sociales	Signature	
		Associé	Mandataire
CLASSY S.A.	25	X	
FAB 4 S.A.R.L	25	X	
BISE S.A.	25	X	
LUCSBAU S.A.R.L.	25	X	
TOTAL	100 parts sociales		

M ANTUNES DIAS Antonio / M. PIAIA Frank / M ANTUNES DE OLIVEIRA Eduardo / M. BOUWHUIS Luc.

Référence de publication: 2012146121/35.

(120192523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectificatif remplace le dépôt réf. L120191550 effectué en date du 8 novembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146025/11.

(120192117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Bidco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.203.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

Largo Intermediary Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at St. Julian's Avenue, Ogier House, BGU GY1 1WA St. Peter Port, registered with the Guernsey Registry, under number 52696, the "Appearing Party",

here represented by Mr. Alain THILL, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, the "Proxy-holder", by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to act:

- I.- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "Bidco Two S.à r.l.", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 157.203, was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156 of January 26, 2011. The articles of the Company have not been amended since
- II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units of one euro (EUR 1.-) each.
- III.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company.



- IV.- That the appearing party as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.
- V.- That the appearing party declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "Bidco Two S.à r.l.", and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all of its liabilities.
 - VI.- That the appearing party declares that the liquidation is closed.
 - VII.- That the shareholder's register of the dissolved company "Bidco Two S.à r.l." has been cancelled.
 - VIII.- That the financial statements of the Company as at the date of dissolution are hereby approved.
- IX.- That the appearing party grants full discharge ("quitus") to each and all of the managers of the dissolved company "Bidco Two S.à r.l." for all their mandates and duties during the period starting on 1 st January 2012 and ending on the day of the liquidation of the Company.
- X.- That the records and documents of the dissolved company "Bidco Two S.à r.l." will be kept for a period of five years at Alter Domus Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of inconsistencies between the English and French Text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, Proxy-holder of the appearing party and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Largo Intermediary Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Guernesey, avec siège social au St. Julian's Avenue, Ogier House, GY1 1WA St. Peter Port, Guernesey et immatriculée auprès du Registre des Sociétés à Guernesey sous le numéro 52696 ci-après dénommée (le "comparant"),

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, le mandataire, en vertu d'une procuration signée sous seing privé "ne varietur" par le mandataire et le notaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

- I.- Que la société "Bidco Two S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157.203 a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 26 janvier 2011. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.
- II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
 - III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.
- IV.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.
- V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Bidco Two S.à r.l.", et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Que le comparant déclare que la liquidation est clôturée.
 - VII.- Que le registre des associés de la société dissoute "Bidco Two S.à r.l.", est annulé.
 - VIII.- Que les états financiers de la Société, à la date de la dissolution sont ici approuvés.
- IX.- Que le comparant accorde décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "Bidco Two S.à r.l.", pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période commençant le 1 er janvier 2012 et se terminant au jour de la liquidation de la Société.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et résidence, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2012. Relation GRE/2012/3687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146782/97.

(120193531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Le Bilan pour la période du 1 ^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectificatif remplace le dépôt réf. L120191561 effectué en date du 8 novembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146026/12.

(120192124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

S.I. 51A S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société IMMO HOME PROJECT S.à r.l, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204 Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33158

Représentée par:

Monsieur Philippe RISCH, gérant de sociétés, demeurant à L-8325 Cap, 58 rue de la Gare

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée S.I. 51A S.à r.I, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 51A avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2243, en date du 9 octobre 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.064

Ceci exposé, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

1.) Transfert du siège social de la société et modification afférente de l'article quatre des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège est établi à Strassen.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-8010 Strassen, 204 route d'Arlon.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HOLTZ; P. RISCH.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2012. Relation EAC/2012/13429. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012148109/42.

(120194625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Venture 1 Global Equity (Luxembourg) SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.477.

L'adresse professionnelle des représentants légaux suivant de la société a été modifiée comme suit:

- Christophe Lentschat, administrateur au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Fémy Mouftaou, administrateur au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique en date du 1 er octobre 2012 que:

- Monsieur Michael McConville, né le 29 décembre 1956 à Down (Irlande), administrateur de société, ayant son adresse à Ashley House, Morchampton Road, Dublin 4, Irlande,
 - a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de
 - Monsieur Niall Mac Mahon, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012146031/21.

(120191615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Hôtel Brimer S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-6360 Gundhof, 1, route de Beaufort. R.C.S. Luxembourg B 92.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 13 décembre 2011 par devant notaire Fernand Unsen, alors de résidence à Diekirch.

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch, en date du treize décembre deux mille onze, enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2011, Relation: DIE/2011/11980 que les associés de la société en nom collectif Hôtel BRIMER, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B92965, ayant son siège social à L-6360 Grundhof, 1, route de Beaufort, ont été prises à l'unanimité les résolutions suivantes:

Madame Marie Thérèse REIFF a été cédée et transportée sous les garanties ordinaires et de droit à:

- a. Madame Christine BRIMER, commerçante, née à Luxembourg le 11 février 1972, demeurant à L-6360 Grundhof, 1, route de Beaufort, dix (10) parts sociales de la prédite société.
- b. Monsieur Denis Raymond Camille PROST, commerçant, né à Valence (France) le 21 septembre 1971, époux de Madame Elisabeth Robertine BRIMER, demeurant ensemble à L-6360 Grundhof, 1, route de Beaufort, dix (10) parts sociales de la prédite société.



c. Madame Elisabeth Robertine BRIMER, commerçante, née à Luxembourg le 3 décembre 1974, épouse de Monsieur Denis Raymond PROST, prénommé, demeurant à L-6360 Grundhof, 1, route de Beaufort, soixante-quinze (75) parts sociales de la prédite société.

Madame Marie-Thérèse Reiff, en sa qualité de gérante de la prédite société, a été acceptée au nom de la société les cessions, conformément à l'article 1690 du code civil.

A la suite de ces cessions, le capital social de la société Hôtel BRIMER S.e.n.c. se présente comme suit:

1. Madame Marie-Thérèse Reiff, prénommée, mille trois cent quatre-vingt-quinze parts sociales	1395
2. Monsieur Charles Henri Brimer, prénommé, dix parts sociales	10
3. Madame Christine Brimer, prénommée, dix parts sociales	10
4. Madame Elisabeth Robertine Brimer, prénommée, soixante-quinze parts sociales	75
5. Monsieur Denis Prost, prénommé, dix parts sociale	10
Total: mille cinq cents parts sociales	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148327/33.

(120195524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Verger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146032/9.

(120191706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Argon Hold S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Actavis Hold S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 152.938.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Argon PIK S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.928 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Actavis Hold S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1110 of 27 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.938 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 26 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the Company to "Argon Hold S.à r.l.".
- 2 To amend article 1 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.



3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Argon Hold S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"The Company exists under the name of "Argon Hold S.à r.l.".".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Argon PIK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.928 (l' «Associé»),

représentée par Me Marc FRANTZ, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de Actavis Hold S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), dont le siège social est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1110 du 27 mai 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.938 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification du nom de la Société en «Argon Hold S.à r.l.».
- 2 Modification de l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution à être adoptée sous le point 1.
 - 3 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en «Argon Hold S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Argon Hold S.à r.l.».».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13226. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147508/99.

(120194587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012146033/10.

(120191730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vestinn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.295.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146034/14.

(120191947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Medica Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Crystal Moonstone S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.343.

In the year two thousand and twelve, on the twenty ninth day of October

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Crystal Moonstone S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 171.343, incorporated by deed on the 31 st day of August 2012 by Maître Roger Arrensdorff, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom, registered in Cardiff



under registration number LP 010434, here represented by Flora Gibert, Notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom, registered in Cardiff under registration number LP 010450, here represented by Flora Gibert, Notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

he said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

First resolution

The meeting decided to change the current Company's name, "Crystal Moonstone S.à r.l." into "Medica Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decided to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will now be read as follows:

" Art. 2. The company's name is "Medica Luxembourg S.à r.l.".

Third resolution

The shareholders resolved to insert a new article 14 in the articles of the Company, as a consequence of the foregoing resolution, the meeting decided to update the articles of the Company which shall read as follows:

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "Medica Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.



- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation



concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Erisa Rights

Art. 14. For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the "ERISA Managers").

The shareholders in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from ("ERISA"). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA Funds to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

- the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;
- the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;
- the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;
- the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;
- the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and



- to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C. F. R. Section 2510 3-101(c)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON European Equity II or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

For the purpose of this article, ERISA Fund means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA", L.P..

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 th , 1915 on sociétés á responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 18.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
 - Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.



When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Crystal Moonstone S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 171.343 constituée suivant acte du 31 août 2012, par Maître Roger Arrensdorff, en cours au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33, King Street, Londres, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 010434, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et
- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33, King Street, Londres, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 010450, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Moonstone S.à r.l." en "Medica Luxembourg S.à r.l.":

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La dénomination de la Société sera "Medica Luxembourg S.à r.l.".

Troisième résolution:

Les associés décident d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la société, afin de mettre les statuts en concordance avec cette décision, l'assemblée décident de mettre à jour les statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.



- Art. 2. La dénomination de la société sera "Medica Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.



Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Erisa Rights

Art. 14. Aussi longtemps qu'un Fonds ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fonds ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fonds ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fonds ERISA individuellement que chaque Fonds ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque Fonds ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les "ERISA Membres du Conseil").

Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de



permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fonds ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans Une manière et mes ure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fonds ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fonds ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte):

- Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments ou le Fonds ERISA l'aura raisonnablement requis.
- Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fonds ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.
- Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; (v) et (vi) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fonds ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.
- Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;
- Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

Au cas ou la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C. F.R. Section 2510.3-101 (c), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. ou PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. et PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. ensembles ou l'un l'autre.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51275. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146178/516.

(120192741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 6 novembre 2012

En date du 6 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. D'accepter la démission de Mme Meloney Reed en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2012.
- 2. D'accepter la démission de M. Richard Evans en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2012.
- 3. De nommer Pias investment Holdings Limited, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Par le présent avis, la Société informe les tiers que le siège social de son associe unique, Pias Investments Holdings Limited, a été transféré du 24, de Castro Street, bâtiment Akara Building, Tortola, lles Vierges Britanniques au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012146035/25.

(120192095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

C.V.R.N. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 130.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin tenue extraordinairement à Bascharage en date du 16 octobre 2012.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.).» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant

Demeurant 5A Rue de la Montagne, L-7460 Prettingen

Administrateurs:

Monsieur Renato OLIBONI, employé privé

Demeurant 3 Rue de la Résistance, L-4942 Bascharage

Monsieur Norbert JEGEN,

Demeurant Schulstrasse 29, D-5441 Mannebach

Monsieur Vitor DA CONCEICAO SOUSA

Demeurant 44, Cité Waarkdall, L-9030 Warken

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux SA

L-4530 Differdange, 80 Avenue Charlotte



Bascharage, le 16 octobre 2012. Pour la société Signature

Référence de publication: 2012146167/29.

(120192363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. Boîte Postale 1307 L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146037/14.

(120191946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

SOFAZ RE Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 172.607.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Paul Lanois, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I - Name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "SOFAZ RE Europe S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;
- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; it may give any guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and companies which form part of the same group of



companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- grant loans to third parties for any purpose, and enter into such ancillary transactions as may arise (such as the granting of security by borrowers of the Company or its affiliates);
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions; and
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.
- 4.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.
 - 4.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Capital, Shares

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with articles 19 and 20 of the Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the shares held by the sole shareholder are freely transferable. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent threequarters of the rights belonging to the surviving shareholder(s).

The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 20 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Chapter III - Managers

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers).

The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers. The manager(s) is/are eligible for re-appointment.

The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, the manager(s) is/are vested with the broadest powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations



necessary or useful consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as the case may be).

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed. However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as the case may be), but only within the limits of such special power. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. Any manager may represent one or several members of the Board of Managers, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set forth in this article 15.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present or represented.

Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

Art. 16. Resolutions of the managers. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the Secretary, if one has been appointed, or by one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the Secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

- **Art. 17. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- Art. 18. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long



as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Chapter IV - Shareholders

Art. 19. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings (including the annual general meetings), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 20. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

Chapter V - Financial year, financial statements, distribution of profits

- Art. 21. Financial year. The Company's year starts on 1 January of each year and ends on the 31 December of each year.
- **Art. 22. Financial statements.** Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 23. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII - Audit

Art. 25. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the book-keeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 26. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.



Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro, so that the same sum is at the free disposal of the Company.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 21 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed share capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following 4 (four) persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:
- Israfil Mammadov, director, born on 26 July 1973 in Azerbaijan, with professional address at 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, as class A manager;
- Rovshan Javadov, director, born on 12 October 1983 in Azerbaijan, with professional address at 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, as class A manager;
- Alexis Kamarowsky, managing director, born on 10 April 1947 in Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Germany), with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as class B manager; and
- François Manti, private employee, born on 7 October 1970 in Algrange (France), with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as class B manager.
- 2. The registered office of the Company is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés,

ci-après représentée par Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I er - Nom, Objet, Durée, Siège

Art. 1 er . **Nom.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOFAZ RE Europe S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société peut:



- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;
- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et/ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;
- accorder des emprunts à tout tiers pour tout but, et entrer dans toute transaction annexe qui pourrait survenir (comme par exemple la constitution de sûretés par des emprunteurs à la Société ou à ses filiales);
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et/ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert;
- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II - Capital social

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.
- **Art. 7. Répartition des bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9. Cession des parts sociales.** S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.



L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 20 des Statuts sont applicables.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III - Gérance

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants. Le(s) gérant(s) est/sont rééligible(s).

Les associés peuvent décider de désigner les gérants qui ont été nommés comme des gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou des gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) gérants en cas de pluralité de gérants. Cependant, si le ou les associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le Président). Il peut aussi nommer un Secrétaire (gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, à condition qu'il y ait au moins 2 gérants présents à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 15 seront applicables.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion concernée.



En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 16. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le Secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

- Art. 17. Frais et Commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des associés, le(s) gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.
- Art. 18. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi. Le ou les gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales (y compris l'assemblée générale annuelle), être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)). Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 20. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V - Année sociale, Bilan, Répartition

- **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 22. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 23. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.



L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII - Vérification des comptes

Art. 25. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre VIII - Loi applicable

Art. 26. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 21 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 4 personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée.
- Israfil Mammadov, gérant, né le 26 juillet 1973 à Azerbaijan, avec adresse professionnelle au 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Rovshan Javadov, gérant, né le 12 octobre 1983 à Azerbaijan, avec adresse professionnelle au24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Alexis Kamarowsky, gérant, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie R. et
- François Manti, né le 7 octobre 1970 à Algrange, France, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.
 - 2. Le siège social est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Lanois, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14578. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012147982/472.

(120194681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 37.532.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146038/14.

(120191944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Vip Auto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 138.607.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012146039/10.

(120191566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.336.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012146040/13.

(120191782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Hippofit asbl, Reit- und Fahrverein Hippofit asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 3, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg F 9.342.

STATUTEN

Die Unterzeichnenden gründen gemäß vorliegender Satzung eine Vereinigung ohne Gewinnzweck mit dem Namen "Reit- und Fahrverein Hippofit asbl".

Kapitel 1. Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen "Reit- und Fahrverein Hippofit asbl.", abgekürzt Hippofit asbl".

Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß Artikel 26-2 des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928.



- Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-6925 Flaxweiler, 3, rue Theis.
- Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.
- Art. 4. Zweck. Der Zweck der Vereinigung ist die Förderung des Reitsports für alle Interessenten, individuell angepasste Unterstützung im Umgang mit dem Pferd, Bewegungsangebote für Menschen mit unterschiedlichen Bedürfnissen.

Kapitel 2. Mitgliedschaft

Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaß. Natürliche und physische Personen können die Mitgliedschaft erwerben, indem sie einen Mitgliedsantrag an den Verwaltungsrat richten. Über die Annahme entscheidet der Verwaltungsrat.

Die Mindestanzahl der Mitglieder ist drei.

Ein Mitgliedschaftsbeitrag wird jährlich festgelegt.

Es besteht die Möglichkeit zur aktiven oder passiven Mitgliedschaft.

Aktive Mitglieder haben ein Stimmrecht auf der Generalversammlung, zahlen regelmäßig ihre Beiträge und nehmen aktiv an den Angeboten teil.

Passive Mitglieder haben kein Stimmrecht; die Möglichkeit zur passiven Mitgliedschaft besteht für Eltern oder Gönner der Vereinigung.

Die Kosten für die Turnierlizenz der FLSE sind von den Mitgliedern selbst zu tragen.

Der Haftungsausschluss wird im Mitgliedsantrag aufgeführt, Kinder sind über ihre Eltern versichert, Erwachsene müssen sich selbst versichern.

Kapitel 3. Verwaltungsrat

Art. 6. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Der Verwaltungsrat besteht aus den 3 Gründungsmitgliedern. Die Dauer des Mandats ist unbegrenzt.

Fällt ein Mitglied des Verwaltungsrats durch unvorhergesehene Geschehnisse aus, übernehmen die beiden anderen sein Mandat provisorisch bis zur nächsten Versammlung.

Freie Posten im Verwaltungsrat werden den Mitgliedern mitgeteilt, sollte der Verwaltungsrat keinen geeigneten Kandidaten finden, wird ein neuer Kandidat auf der Generalversammlung oder einer außergewöhnlichen Versammlung gewählt.

Der Rücktritt aus dem Verwaltungsrat muss schriftlich mitgeteilt werden. Grund zum Ausschluss aus dem Verwaltungsrat ist mehrmaliges unentschuldigtes Fehlen, Verstoß gegen die Satzung oder Vereinsschädigendes Verhalten.

- **Art. 7. Satzungsänderung.** Jedes neue Mitglied im Verwaltungsrat erklärt sich mit der Satzung einverstanden. Eine Änderung der Satzung bleibt dem Verwaltungsrat vorbehalten.
- Art. 8. Präsident, Sekretär, Kassierer. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten, Sekretär und Kassierer.
- Art. 9. Arbeitsentschädigung. Die Arbeit für den Verwaltungsrat wird unentgeltlich und ehrenamtlich geleistet. Auslagen werden nach Absprache und auf Vorlage von Rechnungen zurückerstattet.
- Art. 10. Befugnisse und Bevollmächtigungen. Dem Verwaltungsrat unterliegen die Geschäftsführung, die Umsetzung der Beschlüsse der Generalversammlung, sowie die Vertretung der Vereinigung, bei allen gerichtlichen Verhandlungen.

Der Verwaltungsrat entscheidet über die Aufnahme von Interessenten.

Der Verwaltungsrat entscheidet über den Ausschluss von Mitgliedern, die der Vereinigung in irgendeiner Form schaden, z.B. durch Rufmord, Sachbeschädigung.

Er behält sich das Recht vor gegebenenfalls gerichtliche Schritte einzuleiten.

Gründe für einen Ausschluss müssen dem Mitglied per Einschreiben mitgeteilt werden, woraufhin das Mitglied das Recht hat sich vor dem Verwaltungsrat zu rechtfertigen.

Alles, was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung des Gesetzes vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen zur gültigen Vertretung, dritten Vereinigungen gegenüber, wird die gemeinsame Unterschrift vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. vom Kassierer benötigt. Dies gilt auch für den Zugriff auf das Konto.

Die Unterzeichnung von Verträgen und Konventionen erfordert einen gemeinsamen Beschluss des Verwaltungsrates.

Art. 11. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder der beiden anderen Verwaltungsmitglieder zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimmen des Präsidenten oder seines persönlich auserwählten Stellvertreters ausschlaggebend ist



Kapitel 4. Generalversammlung

- **Art. 12. Befugnisse.** Der Generalversammlung vorbehalten ist die Wahl der Verwaltungsmitglieder, falls der Verwaltungsrat keinen geeigneten Kandidaten bestimmen konnte, und zweier Kassenrevisoren. Die Generalversammlung legt die jährlichen Mitgliedsbeiträge fest.
 - Art. 13. Einberufung. Die Generalversammlung findet einmal Jahr statt.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann sooft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 10 Mitgliedern. Die Einladungen zu den Generalversammlungen, geschehen auf Betreiben des Verwaltungsrates, durch Mitteilung per email mindestens vierzehn Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

- Art. 14. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Verwaltungsrates.
- **Art. 15. Beschlussfassung.** In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht.

Die Beschlüsse der Generalversammlung, deren Veröffentlichung im Memorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden in ein besonderes Register eingetragen, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben und am Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle Mitglieder Einsicht erlangen können.

Kapitel 5. Rechnungswesen

- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt im Juni nach der Generalversammlung und endigt vor folgender Generalversammlung, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt.
- Art. 17. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus Beiträgen, Spenden, Sponsoring, Veranstaltungen, Subventionen, Fördergeldern, Zinserträgen und Bezahlung von Dienstleistungen zusammen.
- Art. 18. Jahresabschluss, Jahresbericht. Der Verwaltungsrat präsentiert jedes Jahr auf der Generalversammlung einen Jahresbericht und einen Kassenbericht und unterbreitet sie der Generalversammlung. Der Jahresbericht und der Kassenbericht unterliegen der Genehmigung der Generalversammlung.
- **Art. 19. Kassenrevisoren.** Bei jeder Generalversammlung werden mindestens 2 Kassenrevisoren ernannt, die die Kasse vor dem endgültigen Jahresabschluss kontrollieren und mit ihrer Unterschrift als korrekt geführt absegnen.

Kapitel 6. Auflösung

Art. 20. Auflösung. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird ein Vermögensverwalter bestimmt, der das verbleibende Vermögen einer gemeinnützigen Vereinigung zuführt.

Sollten einzelne Punkte der Satzung teilweise oder gänzlich rechtlich unzulässig sein, gelten die gesetzlichen Regelungen. Die vorhergehenden Statuten wurden von folgenden Personen festgelegt:

Flaxweiler, den 07 November 2012.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012149364/95.

(120195916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 164.687.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 1 ^{er} novembre 2012

En date du 1 ^{er} novembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, gérant de catégorie A,
- Monsieur Martin Timothy BROWN, gérant de catégorie B,
- Monsieur Stéphane REUL, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 novembre 2012. Wal-mart Euro Finance Co. S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2012146041/22.

(120191715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146042/10.

(120192167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

West-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.113.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146043/14.

(120191943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Wideas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8129 Bridel, 2, Um Feitekneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.163.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146045/14.

(120191942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Winch Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.615.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146046/14.

(120191941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Windy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.116.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 8 novembre 2012 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

BELTHUR ACCOUNTING LTD, ayant son siège social 1 Kings Avenue, Winchmore Hill, UK - London N21 3NA dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2015, avec effet rétroactif au 30 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012146047/17.

(120192075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

WMT Apex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.931.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 1 ^{er} novembre 2012

En date du 1 ^{er} novembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, gérant de catégorie A,
- Monsieur Martin Timothy BROWN, gérant de catégorie B,
- Monsieur Stéphane REUL, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

WMT Apex S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012146048/22.

(120191727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.



WMT Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 157.289.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 1 er novembre 2012

En date du 1 er novembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, gérant de catégorie A,
- Monsieur Martin BROWN, gérant de catégorie B,
- Monsieur Stéphane REUL, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

WMT Global Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012146049/22.

(120191703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Guardian Goole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Automotive Processing Investments S.à r.l.).

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 163.223.

In the year two thousand and twelve,

On the sixth day of November.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

"Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given in Dudelange on 6 November 2012,

which proxy, initialled "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole partner of "Automotive Processing Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B and number 163,223, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 August 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2540 of 20 October 2011, (hereafter "the Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the Company's name to "Guardian Goole Investments S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence, article 4 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of "Guardian Goole Investments S.à r.l."»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.



The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«Guardian Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

ici représentée Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dudelange, le 6 novembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de «Automotive Processing Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 163.223, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2540 du 20 octobre 2011, (ci-après "la Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Guardian Goole Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La Société prend la dénomination de "Guardian Goole Investments S.à r.l. ".»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146091/67.

(120193124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Artemisium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.767.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 9 novembre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146088/12.

(120193025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck